



## **École Alice-Parizeau**

11715, rue Fillion, Montréal H4J 1T2  
Tél. : (514) 596-7330

### **Code vestimentaire 2016-2017**

Suite au sondage sur le port d'un code vestimentaire à l'école Alice-Parizeau, le CÉ a adopté à sa réunion du 29 mars 2016, la résolution suivante :

Dès la rentrée scolaire 2016, les élèves de l'école Alice-Parizeau auront un code vestimentaire. Les parents peuvent se procurer les vêtements au magasin de leur choix en autant que ces conditions soient obligatoirement respectées :

- Les élèves doivent porter un haut (chemise, polo, t-shirt) blanc ou marine foncée.
- Les élèves doivent porter un pantalon, une jupe, une robe-chasuble (jumper) ou des bermudas de couleur marine foncée.
- Les bas doivent être de couleur blanc ou marine foncée.
- Une veste de couleur marine foncée et unie est permise.
- Les vêtements doivent être unis (aucune marque visible).
- Le port du jeans et des leggings est défendu.
- Le code vestimentaire doit être respecté en tout temps (sauf au cours d'éducation physique).
- Les élèves doivent toujours arriver vêtus selon le code vestimentaire même s'ils débutent en éducation physique à la 1<sup>ère</sup> période.



Commission  
scolaire  
de Montréal